

## **Veille de l'Observatoire**

Numéro 100 (octobre-novembre-décembre) 2014

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention<sup>1</sup>. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :  
[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

DANS CE NUMÉRO :

## **GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

### **OTTAWA**

1. Plan annuel d'immigration et modifications dans le Programme des aides familiaux
2. Accroissement démographique et apport de l'immigration
3. Immigration et inégalité des revenus
4. Bien-être des nouveaux arrivants au Canada
5. Proposition de nouvelles mesures de conformité aux exigences du PTET
6. Soins de santé offerts aux demandeurs d'asile au Canada
7. Situation des femmes au Canada : rapport de la CCDP
8. Vitalité des langues autochtones et caractéristiques des populations métisses
9. Situation des enfants autochtones placés dans les centres de protection de la jeunesse

### **QUÉBEC**

10. Volumes et compositions de l'immigration 2014-2015
11. Migration internationale et interrégionale et bilan démographique

---

<sup>1</sup> Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

### **NATIONS UNIES**

12. Migration internationale : écart salarial et inégalités
13. Migration internationale, développement durable et lutte contre le racisme
14. Migration internationale et changements climatiques
15. Migration internationale et développement urbain
16. Migration des jeunes et politiques de développement
17. Migration et transferts de fonds internationaux
18. Réfugiés, apatrides et déplacés dans le monde : rapport de l'UNHCR
19. Intégration et mobilité professionnelles des migrants en Europe : rapport de l'OIT
20. Respect des droits des peuples autochtones en Amérique latine
21. Droits des travailleurs domestiques immigrants en Argentine
22. Flux migratoires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

### **UNION EUROPÉENNE**

23. Migration, frontières de l'UE et respect des droits fondamentaux
24. Protection des droits des demandeurs d'asile dans l'UE
25. Situation des Roms dans l'UE
26. Incidents antisémites dans l'UE entre 2003 et 2013
27. Tendances migratoires internationales : rapport de l'OCDE
28. Migration de travail et intégration dans les pays de l'OCDE
29. Situation des migrants et de leurs descendants en France
30. Lutte contre les discriminations en France
31. Traitement des demandes d'asiles au Royaume-Uni
32. Détention des demandeurs d'asile aux Pays-Bas
33. Demandeurs d'asile non accompagnés et détention des migrants en Finlande

### **AILLEURS DANS LE MONDE**

34. Traite des êtres humains en Belgique

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

### **CANADA**

35. Multiculturalisme canadien et interculturelisme québécois
36. Rapport sur le multiculturalisme et les valeurs canadiennes
37. Réforme du système d'immigration canadien

### **INTERNATIONALES**

38. Déportation des demandeurs d'asile aux États-Unis
39. Protection des droits des Autochtones et des réfugiés au Canada : rapport d'AI
40. Décès des demandeurs d'asile au long des frontières extérieures de l'UE
41. Situation des apatrides en Europe
42. Regroupement familial, procédure d'asile et Charte des droits de l'UE
43. Situation des réfugiés syriens

44. Détention des demandeurs d'asile en France et renvoi des ressortissants de l'UE
45. Conditions de détention des demandeurs d'asile en Grèce
46. Refoulement et détention systémique des demandeurs d'asile en Italie
47. Exploitation des migrantes travailleuses domestiques en Émirats arabes unis
48. Servitude domestique dans les ménages diplomatiques
49. Intégration professionnelle des nouveaux arrivants dans l'UE
50. Politiques d'intégration des nouveaux arrivants en Allemagne
51. Politiques d'intégration des nouveaux arrivants en France
52. Programmes d'immigrants investisseurs dans le monde

## **GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

### **OTTAWA**

#### **1. Plan annuel d'immigration et modifications dans le Programme des aides familiaux**

Dans son [Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2014](#), **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** vient d'annoncer plusieurs mesures visant une gestion efficace des demandes pour les principaux programmes d'immigration économique. Le rapport revient également sur la gestion de l'immigration permanente et de l'immigration temporaire, ainsi que sur les récents changements apportés au système d'immigration canadien. Dans son [Plan des niveaux d'immigration pour 2015](#), le gouvernement du Canada prévoit accueillir entre 260 000 et 285 000 nouveaux résidents permanents, soit le niveau d'admission le plus élevé de l'histoire récente. Plus de 65 % des ces nouveaux arrivants seront admis dans la catégorie de l'immigration économique. Par ailleurs, **CIC** compte lancer en 2015 le programme [Entrée express](#), une nouvelle initiative qui vise à rendre le système d'immigration plus souple, mieux adapté aux besoins des employeurs et plus apte à répondre aux conditions économiques du Canada. **CIC** prévoit en outre une [légère hausse](#) dans le nombre des admissions dans la catégorie des personnes protégées, des personnes admises pour circonstances d'ordre humanitaire et des réfugiés réinstallés. Dans son Plan, le gouvernement a rappelé les récentes [améliorations apportées au Programme des aides familiaux au Canada](#), notamment en ce qui a trait à l'élimination de l'obligation de vivre chez l'employeur et l'ouverture de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour ces travailleurs. En 2014, le Canada a accueilli un nombre record des aides familiaux à titre de résidents permanents, soit 17 500.

#### **2. Accroissement démographique et apport de l'immigration**

Selon les [Estimations démographiques trimestrielles](#) publiées par **Statistique Canada**, durant le troisième trimestre de 2014, l'accroissement démographique au Canada était de l'ordre de 0,4 %, un accroissement soutenu principalement par le solde migratoire international. Au cours de ce troisième trimestre, le Canada aurait accueilli 65 000 nouveaux arrivants permanents. Le présent document comprend des graphiques portant sur les facteurs de l'accroissement démographique au Canada entre 1980 et 2014, ainsi que sur les variations trimestrielles des estimations de la population dans les différentes provinces et territoires du Canada.

### **3. Immigration et inégalité des revenus**

Concernant l'immigration et la diversité ethnoculturelle, **Statistique Canada** a publié [\*Immigration, faible revenu et inégalité des revenus au Canada : Quoi de neuf durant les années 2000 ?\*](#) un document qui examine la contribution de l'immigration à la diminution des taux de faibles revenus au Canada entre 2000 et 2010. Le document revient sur l'évolution des taux de revenus des migrants et des Canadiens de naissance au cours de la période allant de 1995 à 2010. On y revient également sur le lien entre la baisse des taux de faible revenu observée chez les immigrants et l'évolution des caractéristiques compositionnelles de cette population. Parmi les faits saillants, on apprend que la baisse des taux de faible revenu chez les immigrants était particulièrement prononcée dans les régions de l'ouest du Canada. Selon le rapport, les changements des caractéristiques des immigrants, ainsi que les modifications apportées aux programmes de sélection sont à l'origine de la diminution des taux de faibles revenus chez les nouveaux arrivants. Dans ses conclusions, le document soutient que la baisse des taux de faible revenu chez les immigrants a peu contribué à la baisse des taux de faible revenu chez l'ensemble de la population canadienne durant les années 2000.

### **4. Bien-être des nouveaux arrivants au Canada**

Intitulée [\*Satisfaction à l'égard de la vie chez les nouveaux immigrants au Canada : Comparaison avec les populations des pays d'origine et les personnes nées au Canada\*](#), une nouvelle étude de **Statistique Canada** compare la satisfaction à l'égard de la vie des nouveaux arrivants à celles de la population de leurs pays d'origine et des personnes nées au Canada. L'étude évalue également le rôle joué par les facteurs économiques et sociaux dans la satisfaction à l'égard de la vie des nouveaux immigrants. Ayant pour principal motif de la migration l'amélioration de leur qualité de vie en général, les immigrants éprouvent, selon les résultats de l'étude, une plus grande satisfaction à l'égard de la vie comparativement à leurs homologues dans leurs pays d'origine. Cette différence est plus importante chez les immigrants en provenance de pays ayant un faible développement économique et social. La majorité des groupes d'immigrants examinés dans la présente étude obtient une cote de satisfaction à l'égard de la vie semblable à celle des personnes nées au Canada.

### **5. Proposition de nouvelles mesures de conformité aux exigences du PTET**

Faisant suite aux modifications apportées récemment au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), **CIC** et **Emploi et Développement social Canada (EDSC)** viennent de publier [\*Propositions réglementaires visant l'amélioration du cadre de conformité du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale\*](#), un document de travail qui offre un aperçu des nouvelles mesures et propositions visant à prévenir, à détecter et à combattre la non-conformité des employeurs aux exigences et conditions du PTET et du PMI.

### **6. Soins de santé offerts aux demandeurs d'asile au Canada**

Faisant suite au [jugement](#) rendu par la **Cour fédérale** en juin dernier, le [gouvernement du Canada](#) revient, temporairement, sur sa décision de priver les réfugiés et demandeurs d'asile des soins de santé qui leur sont offerts en vertu du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Pendant que le gouvernement fait appel de la décision de la Cour, la plupart des bénéficiaires du PFSI sont désormais admissibles à recevoir une couverture similaire à celles des régimes canadiens d'assurance maladie.

## **7. Situation des femmes au Canada : rapport de la CCDP**

Dressant le bilan national de la situation des femmes, un nouveau [Rapport sur les droits à l'égalité des femmes](#), présenté par la **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)**, fait une évaluation du bien-être économique, de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, de la sécurité et de l'inclusion politique et social des femmes au Canada. Comparativement aux hommes, les femmes au Canada restent moins payées dans la plupart des secteurs d'emploi, sont plus susceptibles d'être au chômage, plus nombreuses à ne pas se sentir en sécurité dans leurs quartiers, plus nombreuses à avoir signalées être victimes de crimes motivés par la haine, et plus nombreuses à se dire victimes de discrimination dans leur quotidien. Par ailleurs, le rapport attire l'attention sur les domaines où la situation des femmes au Canada est identique ou meilleure que celle des hommes, notamment en ce qui trait au domaine de l'éducation.

## **8. Vitalité des langues autochtones et caractéristiques des populations métisses**

**Statistique Canada** a publié [Les langues autochtones et certains facteurs de vitalité en 2011](#), un document qui illustre comment l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) peut servir à mesurer certains facteurs liés à la vitalité linguistique de plusieurs langues autochtones. Le document effectue une analyse approfondie de la vitalité et des risques de la disparition des langues autochtones. Regroupées en 12 familles linguistiques distinctes, plus de 60 langues autochtones sont parlées au Canada, dont bon nombre sont menacées de disparition. Selon le recensement de 2011, plus de 213 000 personnes ont déclaré parler une langue autochtone à la maison. Le document contient plusieurs tableaux et graphiques portant, entre autres, sur les effectifs et les proportions de la population dont la langue maternelle est l'une des dix langues autochtones les plus déclarées. Statistique Canada a publié également un nouveau document qui revient sur l'[Enquête auprès des peuples autochtones, 2012](#), plus particulièrement sur [les caractéristiques de la population métisse active](#) au Canada (taux d'emploi, durée moyenne d'occupation d'un emploi, taux d'inactivité, obstacles).

## **9. Situation des enfants autochtones placés dans les centres de protection de la jeunesse**

Dans un récent [communiqué](#), le **Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ)** exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation des enfants autochtones pris en charge par les centres de protection de la jeunesse. Selon le **CCDEJ**, les enfants autochtones sont surreprésentés dans ces centres, sont de moins en bonne santé, moins éduqués que les autres jeunes Canadiens et souvent victimes d'exploitation et de violences sexuelles. Le document nous apprend que sur les 8 169 enfants et jeunes pris en charge en Colombie-Britannique en 2014, plus de 52 % étaient des autochtones. Quant au Québec, aucune statistique n'est disponible concernant le nombre de prises en charge d'enfants autochtones.

# QUÉBEC

## **10. Volumes et compositions de l'immigration 2014 -2015**

Le **Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)** vient de déposer à l'**Assemblée nationale** son [Plan annuel d'immigration](#). En 2015, le Québec devrait accueillir entre 48 500 et 51 500 nouveaux résidents permanents, un chiffre relativement inférieur à celui

planifié pour 2014. Sur l'ensemble des immigrants qui seront admis en 2015, la part des immigrants économique représentera 65 %, celle des nouveaux arrivants déclarant connaître le français au moment de leur admission serait de l'ordre de 55 %. Le nombre des travailleurs qualifiés se situerait entre 25 500 et 27 000. Quant aux immigrants investisseurs, leur nombre pourrait atteindre les 5 500. Entre 11 800 et 12 200 nouveaux résidents permanents seront admis dans la catégorie du regroupement familial, un volume légèrement inférieur à celui planifié en 2014. Le nombre des nouveaux arrivants admis en tant que réfugiés se situerait entre 4 700 et 5 300. Concernant la répartition géographique des nouveaux arrivants, les travailleurs qualifiés proviennent de tous les continents, mais en plus forte proportion d'Asie et d'Afrique. Les investisseurs, comme les aides familiaux, proviennent principalement d'Asie. Par ailleurs, le **MIDI** a publié le [Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec](#), un document qui dresse un portrait statistique des nouveaux arrivants au Québec au cours des neuf derniers mois : leurs provenances, catégories, groupes d'âge, compétences linguistiques et qualifications, leurs régions d'établissement ainsi que les professions qu'ils projettent occuper.

### **11. Migration internationale et interrégionale et bilan démographique**

L'**Institut de la statistique du Québec (ISQ)** vient de mettre en ligne [Le bilan démographique du Québec](#), une publication qui comprend une analyse de la situation démographique de la province en 2013, un aperçu des tendances anticipées, ainsi que des comparaisons avec le Canada et quelques autres pays. Entre 2013 et 2014, la population du Québec aurait augmenté de près de 63 000 personnes, atteignant ainsi un peu plus de 8 millions. Comparativement aux années précédentes, le taux d'accroissement annuel (0,77 %) indique un ralentissement de la croissance de la population québécoise. En 2013, avec une migration internationale nette de plus de 33 000 nouveaux résidents permanents, la migration apparaissait comme le principal moteur de la croissance de la population du Québec. Comparativement à la population canadienne, la croissance de la population québécoise reste inférieure et le poids démographique du Québec (23,1 % de la population canadienne) diminue d'année en année. En 2014, plus de 17 % de la population québécoise était âgée de 65 ans et plus. Si les tendances récentes se maintiennent, et en dépit du ralentissement prévu de la croissance dans un contexte de vieillissement démographique de plus en plus accentué, le Québec ne connaîtrait pas de déclin démographique et sa population devrait croître de 8 à 9 millions d'ici 2027. Selon certains scénarios, cette croissance serait assurée principalement par la migration internationale. Le chapitre 4 de la présente publication, consacré à la migration internationale et interprovinciale, revient sur le solde migratoire net, le nombre d'admissions, les catégories d'immigrants, leur taux de présence, la progression de l'immigration temporaire au Québec, l'émigration internationale, ainsi que les entrées et les sorties interprovinciales entre 1986 et 2013. L'**ISQ** a publié également [La migration interrégionale au Québec en 2012-2013](#), une analyse qui revient sur la mobilité interrégionale de la population québécoise selon les groupes d'âge.

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

### **NATIONS UNIES**

#### **12. Migration internationale : écart salarial et inégalités**

Par ailleurs, l'**OIT** a publié une nouvelle édition de son [Global Wage Report 2014/15](#). Analysant l'évolution des salaires réels et du pouvoir d'achat dans le monde, l'étude examine le lien entre

les salaires et l'inégalité au niveau des ménages et considère les écarts salariaux entre certains groupes, notamment entre les femmes et les hommes, entre les immigrants et les nationaux, entre les travailleurs dans l'économie formelle et informelle. Dans presque tous les pays étudiés, il existe des écarts de salaire entre les travailleurs migrants et les travailleurs nationaux. Ces écarts, le rapport les divise en deux volets : les « écarts expliqués », ceux attribués aux caractéristiques observables et relatifs au capital humain et au marché du travail, et les « écarts inexpliqués », ceux qui sont liés à la discrimination salariale et aux caractéristiques qui, en principe, ne devraient pas avoir des effets sur les salaires (être migrants seul ou avoir une famille et des enfants). Parmi les raisons pour lesquelles les salaires des migrants peuvent différer de ceux des nationaux, le rapport identifie les caractéristiques personnelles, telles que les niveaux de compétences qui peuvent avantager ou désavantager les migrants, la discrimination, les préjugés, ou encore l'incertitude des employeurs vis-à-vis de la qualité des formations acquises à l'étranger. L'absence des migrants dans les syndicats et les structures de représentation collective peut également expliquer en partie l'écart salarial.

### **13. Migration internationale, développement durable et lutte contre le racisme**

Faisant la promotion du développement durable au cours des prochaines années, l'**Assemblée générale des Nations Unies** vient d'adopter une [série de résolutions](#) portant, entre autres, sur la culture, le développement durable, l'environnement et la migration internationale. Une de ces résolutions, intitulée [Migrations internationales et développement](#), engage les États membres de l'**ONU** à mettre en œuvre des programmes qui facilitent la migration régulière, notamment des programmes de mobilité de main-d'œuvre, des programmes de regroupement familial et d'intégration des migrants dans leurs sociétés d'accueil. Appelant au renforcement des échanges entre les gouvernements et la société civile pour mieux relever les défis liés à la migration internationale, l'**Assemblée générale** a fait savoir son intention de tenir, en 2019, un *Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement*. À noter par ailleurs que l'**Assemblée générale** vient de lancer la [Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine](#) allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2024. Il s'agit d'un programme d'activités au cours duquel, les États membres devront prendre des mesures concrètes pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance auxquels font face les personnes d'ascendance africaine.

### **14. Migration internationale et changements climatiques**

L'**Organisation internationale pour les migrations** vient de publier [IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change](#), un document de référence qui présente l'engagement institutionnel, les perspectives, le rôle, la compréhension et l'approche de l'**OIM** en ce qui concerne l'environnement, les changements climatiques et la migration. Conçue comme un outil de partage des connaissances, la publication dresse le bilan des actions et des travaux de l'**OIM** sur le sujet et donne un aperçu sur l'état des débats juridiques ainsi que sur les liens entre la migration environnementale, les politiques de développement, les droits de l'homme et la réduction des risques de catastrophes naturelles.

### **15. Migration internationale et développement urbain**

L'**OIM** a publié également [Migration Initiatives 2015 : Régional Strategies](#), un rapport qui analyse le lien entre la migration et la mobilité urbaine, présente les stratégies de l'**OIM** et donne un aperçu sur sa capacité, ses partenaires, ses tendances, ses besoins en financement et ses

principaux défis. Selon l'OIM, bien que les enjeux liés à la mobilité humaine et à la migration puissent jouer un rôle important dans le processus du développement urbain, ils restent largement absents dans le débat mondial sur l'urbanisation et ne sont pas toujours pris en compte dans la planification et la mise en œuvre du développement urbain. Ayant pour visée de combler cette lacune, l'OIM estime que la migration, au même titre que les changements climatiques, est un facteur déterminant dans l'élaboration des villes durables de demain.

### **16. Migration des jeunes et politiques de développement**

À l'occasion de la *Journée internationale de la migration*, le **Global Migration Groupe (GMG)** a publié [\*Migration and Youth : Challenges and Opportunities\*](#), une étude qui offre un aperçu général des nombreuses facettes de l'immigration des jeunes. Ayant pour principale visée d'apporter une contribution au débat mondial sur la migration, l'étude explore les motifs qui poussent les jeunes à migrer (marginalisation, dégradation de l'environnement) et analyse les défis qu'ils doivent relever pour accéder à un travail décent et pour faire respecter leurs droits dans les pays d'accueil. L'étude présente en outre les bonnes pratiques et les stratégies innovantes visant à transformer la migration des jeunes en opportunités pour eux, pour leurs pays d'origine et de destination. Divisée en 16 chapitres, l'étude fournit une compilation de faits et de chiffres sur la migration des jeunes, analyse les effets des violations de leurs droits fondamentaux, met en évidence leurs besoins en protection sociale, et propose des mesures pour assurer leur accès aux services de soin de santé et aux systèmes nationaux de sécurité sociale. L'étude revient également sur la situation des jeunes femmes immigrantes, sur celle des jeunes à la recherche d'une protection internationale, sur l'éducation et l'employabilité des jeunes migrants, de même que sur la propension des jeunes à émigrer en raison des changements climatiques.

### **17. Migration et transferts de fonds internationaux**

Selon une nouvelle [publication](#) de la **Banque mondiale**, les envois de fonds vers les pays en développement devraient croître de 4,4 % pour ainsi atteindre plus de 454 milliards de dollars en 2015. En 2013, à l'exception de la Chine, les envois de fonds ont significativement dépassé les flux d'investissements directs dans les pays en développement. L'Inde, avec près de 71 milliards de dollars en 2014, arrive à la tête des pays bénéficiaires d'envois de fonds internationaux, suivie de la Chine (64 milliards) et des Philippines (28 milliards). En 2014, la croissance des envois de fonds a été menée principalement par l'Asie de l'Est et du Pacifique, l'Asie du Sud, l'Amérique latine et les Caraïbes. Le coût global des envois de fonds a poursuivi sa tendance à la baisse au troisième trimestre de 2014, pour ainsi atteindre les 7,9 % de la valeur envoyée, comparativement à 8,9 % une année auparavant. Les envois des fonds internationaux, y compris les flux vers les pays à revenus élevés, devraient également croître en passant de 582 milliards de dollars en 2014 à plus de 600 milliards en 2015.

### **18. Réfugiés, apatrides et déplacés dans le monde : rapport de l'UNHCR**

L'**Agence des Nations-Unies pour les réfugiés (UNHCR)** vient de publier son [Appel global 2015](#), un guide sur les opérations menées par l'organisme à travers le monde. Le document revient sur les conséquences des anciens conflits et de l'éclatement des nouvelles crises sur différents continents, contraignant plus de 51 millions de personnes à se déplacer dans le monde. Selon les prévisions de l'**UNHCR**, ce chiffre risque d'être encore plus élevé à la fin de 2014. Au cours de cette année, plus de 5,5 millions de personnes ont été contraintes à fuir hostilités et les



conflits qui sévissent au Soudan, en Iraq, en République centrafricaine et en République arabe syrienne. Le document est accompagné d'une [carte](#) illustrant les besoins en financement nécessaire à la prise en charge des personnes déplacées de force à travers le monde. Le premier chapitre de la publication est consacré aux réponses de l'**UNHCR** prévues en 2015 pour l'[Afrique](#), plus particulièrement pour les situations d'urgence en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Il s'avère qu'en Afrique, le droit de demander l'asile et d'en bénéficier est largement respecté : les pays d'accueil africains, ayant accordé l'asile à plus de 3 millions de réfugiés au cours des dernières années, font preuve d'une générosité remarquable. Au [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#), c'est la situation humanitaire dans la République arabe syrienne qui reste la plus préoccupante à l'heure actuelle. Après quatre années de conflit, on compte plus de 3 millions de réfugiés syriens dans la région. Plus de 50 000 Syriens ont demandé l'asile dans 90 pays situés hors de cette région. La Syrie compte aujourd'hui plus de 6,5 millions de déplacés internes. Dans la région [Asie et Pacifique](#), on accueille plus de 3,5 millions de réfugiés, 1,9 million de déplacés et 1,4 million d'apatrides. Ces réfugiés sont en majorité originaires d'Afghanistan et du Myanmar. Les réfugiés afghans constituent la plus importante population au monde en situation de déplacement prolongé. Quant à l'[Europe](#), trente-huit pays ont reçu 264 000 demandes d'asiles, dont la grande majorité a été déposée dans les États membres de l'UE. En [Amérique](#), c'est le mouvement d'enfants non accompagnés et déplacés par la violence qui reste particulièrement préoccupant. En raison des conflits sévissant en Amérique centrale, les demandes d'asiles émanant des personnes originaires du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras ont fortement augmenté au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

### **19. Intégration et mobilité professionnelles des migrants en Europe : rapport de l'OIT**

L'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** a publié une série de rapports sur les politiques d'intégration et de mobilités professionnelles des nouveaux arrivants en Europe, au Royaume-Uni, en Espagne et en République tchèque. Rappelant que dans un contexte de crise économique, plusieurs nouveaux arrivants en [Europe](#) éprouvent des périodes d'inactivité et n'arrivent pas à mettre à profit leurs compétences, le rapport formule plusieurs recommandations afin de soutenir les immigrants, notamment en ce qui a trait à l'accès aux programmes de formation professionnelle, de stage et d'enseignement de langues. Le rapport sur le [Royaume-Uni](#) évalue l'efficacité des politiques britanniques visant à aider les migrants à améliorer leurs perspectives d'emploi. Selon le rapport, l'approche du Royaume-Uni concernant le développement des compétences professionnelles limite les possibilités pour de nombreux immigrants à améliorer leurs qualifications et à décrocher des emplois moyennement qualifiés. Le rapport sur l'[Espagne](#) révèle les lacunes dans les politiques destinées à soutenir l'intégration des migrants au marché du travail et examine la façon dont les politiques récentes s'efforcent à combler ces lacunes. Il offre également un aperçu sur l'intégration professionnelle des migrants en Espagne, et revient sur l'impact disproportionné de la crise économique sur les migrants temporaires et ceux oeuvrant dans le secteur informel. Dans la même veine, le rapport sur la [République Tchèque](#) présente un aperçu sur les politiques d'intégration professionnelle des nouveaux arrivants, tout en évaluant leur impact sur la mobilité ascendante des migrants vers des emplois moyennement qualifiés.

### **20. Respect des droits des peuples autochtones en Amérique latine**

L'**Instance permanente sur les Questions autochtones** vient de publier une étude intitulée [\*Guaranteeing indigenous people's rights in Latin America - Progress in the past decade and\*](#)

[remaining challenges](#). Comme son titre l'indique, l'étude porte sur les inégalités persistantes dans les pays d'Amérique latine, particulièrement celles qui touchent les peuples autochtones. L'étude dresse un portrait démographique des populations autochtones et revient sur l'historique et le contexte sociopolitique de leurs droits, notamment le droit au bien-être et à l'information, les droits territoriaux et le droit à la mobilité des Autochtones en Amérique latine. On apprend que plus de 800 peuples autochtones vivent dans cette région du monde, représentant une population estimée à 45 millions. Selon le rapport, dans un contexte où la croissance économique dépend de plus en plus des territoires des peuples autochtones, un des plus grands défis dans la région consiste à prioriser les droits des peuples autochtones et à les intégrer dans un nouveau modèle de gouvernance des ressources naturelles.

### **21. Droits des travailleurs domestiques immigrants en Argentine**

L'OIT a fait savoir que l'Argentine vient d'adopter une [nouvelle politique](#) migratoire visant à améliorer la situation des travailleurs domestiques, qu'ils soient immigrants ou argentins. En vertu des nouvelles dispositions, les travailleurs domestiques se verront reconnaître, entre autres, le congé de maternité annuel rémunéré et les primes d'ancienneté en cas de licenciement ou de renvoi. Selon les données officielles, il y aurait 1,2 million de travailleurs domestiques en Argentine, dont plus de 100 000 immigrants.

### **22. Flux migratoires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord**

L'OIM a publié un rapport intitulé [The Middle East and North Africa: Annual Report 2013](#). Selon le document, ayant pour contexte des crises aiguës et prolongées, les flux migratoires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient entraînent souvent des vulnérabilités importantes pour des migrants qui, souvent, fuient des conflits, des situations économiques difficiles, ou encore des environnements de plus en plus hostiles.

## **UNION EUROPÉENNE**

### **23. Migration, frontières de l'UE et respect des droits fondamentaux**

L'Agence européenne des droits fondamentaux FRA vient de publier deux nouveaux rapports destinés à informer les praticiens et les décideurs politiques sur les défis en matière de respect des droits fondamentaux aux points de passage frontaliers [terrestres](#) et [aériens](#) du sud de l'Europe. Examinant la conformité des pratiques avec le respect des droits fondamentaux au long des frontières de l'UE, les deux rapports révèlent des lacunes graves quant à l'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale. La recherche sur le terrain montre qu'alors que la plupart des contrôles aux frontières sont menés d'une manière respectueuse, plusieurs cas de traitements inappropriés ont lieu dans tous les points de passage examinés. Ces cas s'expliquent principalement par la difficulté pour les migrants à obtenir de l'assistance juridique et des services d'interprétation et de traduction. Quant au nombre des demandes d'asile, il reste extrêmement faible au long des frontières extérieures du sud de l'UE : les personnes à la recherche d'une protection internationale ne sont souvent pas autorisées à franchir les frontières; les victimes de la traite des personnes ne bénéficient d'aucune procédure d'identification ou de protection. La FRA a publié également les conclusions de sa [Conférence des droits fondamentaux 2014 – Les droits fondamentaux et la migration vers l'UE](#). Faisant part des suggestions et des préoccupations formulées par les participants lors de sa conférence, la FRA a rappelé qu'en 2014, plus de 3 000 personnes ont trouvé la mort en essayant de traverser

la Méditerranée. Dans ses conclusions, l'organisme exhorte l'UE à mettre en place un mécanisme efficace de recherche et de sauvetage en Méditerranée d'établir un système permettant de suivre l'enregistrement et l'identification des décès en mer, de clarifier davantage le principe juridique de non-refoulement, et de réduire les risques de violations des droits fondamentaux au long des frontières maritimes. La FRA a par ailleurs appelé l'UE à adopter une approche de lutte contre le trafic de migrants fondée sur le respect des droits fondamentaux des victimes de la traite.

#### **24. Protection des droits des demandeurs d'asile dans l'UE**

Publiée par la **Commission des libertés civiles du Parlement européen**, une nouvelle [étude](#) examine la nécessité et la possibilité pour l'UE d'adopter de nouvelles approches en vue d'assurer l'accès à la protection pour les demandeurs d'asile. Selon l'étude, assurer une grande conformité entre les normes juridiques internationales et celles de l'UE en matière de traitement des demandes est essentiel pour garantir l'accès des demandeurs d'asile à la protection. Le document revient sur les systèmes d'asile nationaux, sur les conditions d'accueil des réfugiés, leur répartition et leur libre circulation au sein des États membres de l'UE.

#### **25. Situation des Roms dans l'UE**

La FRA a publié une série d'enquêtes sur la situation des Roms dans 11 États membres de l'UE, notamment en ce qui concerne l'[emploi](#), l'[éducation](#) et les [conditions de vie des femmes roms](#). Formant la plus grande minorité ethnique de l'UE (entre 10 et 12 millions), les Roms sont marginalisés, vivent dans des conditions socioéconomiques difficiles et continuent à faire face à plusieurs formes de discrimination et d'exclusion sociale. Selon la première enquête, bien que la plupart des répondants roms recherchent activement un emploi, seulement une minorité parmi eux a un travail rémunéré, souvent précaire et informel. Dans l'ensemble des 11 pays couverts par l'enquête, les taux d'emploi sont particulièrement faibles parmi les Roms (seulement 28 % des Roms possèdent un emploi rémunéré). Quant à l'éducation, les données révèlent que les écarts considérables entre les enfants roms et non roms persistent dans tous les niveaux d'enseignement. En moyenne, seulement 12 % des répondants roms âgés de 18 à 24 ans avaient pu compléter l'enseignement secondaire général ou une formation professionnelle. Dans ses conclusions, la FRA fait part de plusieurs recommandations appelant les écoles européennes à offrir un soutien adapté aux enfants roms. Concernant les femmes roms, elles restent confrontées aux inégalités dues, entre autres, à leur extrême pauvreté et à leur grand taux d'illettrisme (23 % des femmes roms interrogées ne peuvent ni lire ni écrire).

#### **26. Incidents antisémites dans l'UE entre 2003 et 2013**

La FRA vient de mettre en ligne un [document](#) qui compile des données sur les incidents antisémites dans les 28 États membres de l'UE. Il s'agit d'une mise à jour qui comprend des données sur les manifestations de l'antisémitisme recueillies par des sources internationales, gouvernementales et non gouvernementales entre 2003 et 2013. Le document montre que l'antisémitisme demeure un sujet de préoccupation, que les stéréotypes antisémites continuent d'être une réalité dans les États membres de l'UE, et que les principaux auteurs des actes antisémites sont des néonazis, des sympathisants des partis de l'extrême droite et de loin, des fondamentalistes musulmans. Pour chacun des États membres de l'UE, le document fournit des tableaux qui présentent des données officielles et non officielles sur l'antisémitisme, des

exemples des types d'incidents antisémites enregistrés, ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs.

### **27. Tendances migratoires internationales : rapport de l'OCDE**

L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** a publié un rapport intitulé [Perspectives des migrations internationales 2014](#). Outre les tableaux illustrant l'évolution du paysage et des politiques migratoires pour chacun des pays de l'**OCDE**, le document comprend un chapitre proposant une vue d'ensemble sur les tendances récentes de la migration internationale, et deux chapitres consacrés à l'intégration des immigrants et aux politiques de gestion des migrations de travail. Comparativement à 2012, les flux de la migration permanente au sein des pays de l'**OCDE**, bien qu'ils restent en dessous des niveaux d'avant la crise économique, ont légèrement progressé (+1,1) pour ainsi atteindre les 4 millions de migrants permanents en 2013. Alors que des pays comme l'Allemagne ont enregistré une croissance des migrants permanents, d'autres, comme les États-Unis, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont connu une diminution dans le nombre de leurs nouveaux résidents permanents. On apprend en outre que plus de 115 millions de migrants vivent dans les pays de l'**OCDE**, soit près de 10 % de leur population totale.

### **28. Migration de travail et intégration dans les pays de l'OCDE**

Par ailleurs, l'**OCDE** vient de publier deux nouvelles éditions de ses *Débats sur les politiques migratoires*. La première, intitulée [Comment mettre à profit les compétences des immigrés ?](#) dresse une liste de mesures à entreprendre pour reconnaître, valoriser, améliorer et profiter des compétences des nouveaux arrivants dans les pays de l'**OCDE**, de même qu'une liste des obstacles qui freinent l'intégration des jeunes issus de l'immigration. La seconde, intitulée [Qui admettre au titre de l'immigration de travail](#), identifie les principes d'action clé pour gérer les migrations de travail au sein des pays de l'**OCDE**. Selon le document, l'immigration de travail permanente ne représente qu'une part limitée des entrées de migrants dans les pays de l'**OCDE**. On estime qu'en 2012, le nombre des personnes ayant immigré dans les pays de l'**OCDE** avec l'intention de s'y installer en permanence pour travailler était de l'ordre de 600 000, soit 16 % du total des flux migratoires permanents. Quant aux travailleurs migrants temporaires dans les pays de l'**OCDE**, leur nombre était estimé à 2 millions en 2012. Par ailleurs, le nombre des migrants ayant un diplôme universitaire aurait augmenté de 70 % durant la dernière décennie, les pays de l'**OCDE** en compte 31 millions aujourd'hui.

### **29. Situation des migrants et de leurs descendants en France**

Le **Portail européen sur l'intégration**, une initiative de la **Commission européenne** visant à fournir aux décideurs politiques des outils d'échange d'informations et de bonnes pratiques d'intégration, a publié un document d'analyse de l'**Observatoire des inégalités** intitulé [La France aux deux visages](#). On y apprend que les progrès enregistrés par la France, notamment en ce qui a trait aux revenus, aux conditions de vie, à l'éducation, à l'espérance de vie, sont de moins en moins bien partagés. En 2012, le taux de chômage des immigrants était deux fois plus élevé que celui des non-immigrants soit 16,9 % contre 8,6 %, un taux qui pouvait atteindre les 22 % parmi les immigrants originaires d'Afrique. En moyenne, les ménages non immigrants perçoivent des revenus supérieurs de 28 % à ceux des ménages immigrants. Cette situation n'épargne pas les descendants d'immigrants en France, dont le taux de chômage était de l'ordre de 14,2 % en 2012.

### **30. Lutte contre les discriminations en France**

Le **Portail européen sur l'intégration** a publié un [rapport](#) d'information relatif à la lutte contre les discriminations. On y revient sur les problématiques liées aux discriminations raciales, ethniques et religieuses, ainsi que les moyens permettant de les nommer, de les quantifier et de les mesurer en vue de les faire reculer. Traitant, entre autres, de la notion de discrimination et de ses catégories, le rapport met l'accent sur l'intérêt de l'élaboration de programmes de sensibilisation et de formation des agents publics et privés, de même que sur de l'utilité des statistiques et des différentes modalités de recueil de données pour mesurer les discriminations. Dans ses propositions, le rapport fait part de plusieurs recommandations au gouvernement pour renforcer la lutte contre les discriminations.

### **31. Traitement des demandes d'asiles au Royaume-Uni**

Selon un [rapport](#) publié par le **Public Accounts Committee of the British Parliament**, le gouvernement britannique aurait omis de traiter 29 000 demandes d'asile datant de 2007, dont 11 000 n'ont même pas reçu une première décision. Estimé à plus de 16 000, le nombre des demandes d'asiles en attente d'une décision aurait augmenté de 70 % en Grande-Bretagne. Généralement, les demandeurs d'asile en attente d'une décision ne sont pas autorisés à exercer une activité rémunérée, bénéficient d'un faible niveau de soutien étatique et vivent dans des conditions difficiles.

### **32. Détention des demandeurs d'asile aux Pays-Bas**

Dans un récent [rapport](#), le **Conseil de l'Europe** a exprimé ses inquiétudes quant à l'utilisation intensive de la détention des demandeurs d'asile et des migrants aux Pays-Bas. Au long des frontières extérieures de ce pays, la pratique actuelle montre que les demandeurs d'asile sont systématiquement placés en détention, y compris les enfants non accompagnés. Appelant, dans son rapport, les autorités à ne pas détenir les migrants vulnérables ou ceux qui ne peuvent être renvoyés, le **Conseil de l'Europe** exhorte le gouvernement néerlandais à s'assurer à ce que la pratique de détention soit utilisée comme une mesure de dernier recours et pour la période la plus courte possible.

### **33. Demandeurs d'asile non accompagnés et détention des migrants en Finlande**

Le **Portail européen sur l'intégration** vient de publier une série d'études sur les politiques d'immigration en Finlande. La première, portant sur les enfants demandeurs d'asile en [Finlande](#), analyse la situation de ces mineurs, leurs dispositifs d'accueil et leur mobilité. En 2013, les mineurs non accompagnés, y compris les victimes de la traite, ont déposé plus de 160 demandes d'asile en Finlande, comparativement à plus de 505 en 2009. Le rapport attribue cette diminution dans le nombre des demandes aux changements apportés à la législation et aux programmes de regroupement familial. Dans l'ensemble, les demandeurs d'asile non accompagnés en Finlande proviennent de Somalie, d'Irak et d'Afghanistan. La seconde étude, [The use of detention and alternatives to detention in the context of immigration policies](#), porte sur les mesures de détention des immigrants en Finlande. La troisième étude, [Migrant access to social security and healthcare: policies and practice in Finland](#), revient sur l'accès des nouveaux arrivants aux services de soins de santé, à l'aide de dernier recours et au système finlandais de la sécurité sociale. Selon un autre [document](#) publié très récemment par l'**OCDE**, le nombre de migrants

travaillant en Finlande est estimé à 130 000, dont 80 000 à titre permanent. Ces travailleurs sont essentiellement originaires d'Estonie, de fédération de Russie, de Suède, de Chine de Thaïlande et d'Allemagne. Le nombre des ressortissants étrangers vivant en Finlande est estimé plus de 200 000, soit 3,5 % de la population finlandaise.

## AILLEURS DANS LE MONDE

### **34. Traite des êtres humains en Belgique**

En Belgique, le **Centre interfédéral pour l'égalité des chances** vient de publier son [rapport annuel](#) sur la traite des êtres humains. Mettant l'accent sur les procédures de reconnaissance, de protection et d'assistance des victimes de la traite, le rapport se penche sur le rôle des services de première ligne dans l'identification des victimes, sur le fonctionnement des centres d'accueil, ainsi que sur les formes d'assistance juridique offerte aux victimes de la traite. Dans son évaluation des tendances récentes en matière de traite, le rapport s'appuie sur des critères tels que la nationalité, le genre, l'âge, les modalités d'exploitation, le mode de recrutement des victimes, ainsi que le rôle des organisations criminelles. Le rapport revient également sur les résultats et l'évolution des politiques belges de lutte contre la traite des êtres humains. Pendant que les constats de traite des êtres humains pour des fins sexuelles continuaient leurs tendances à la hausse en 2013, celles pour des fins d'exploitation économiques enregistraient une baisse comparativement aux années précédentes.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### CANADA

### **35. Multiculturalisme canadien et interculturelisme québécois**

L'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** vient de publier une étude intitulée *[L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien](#)*. Dans la première partie, l'étude procède à l'analyse des similitudes et des différences entre le multiculturalisme et l'interculturalisme, de même que les critiques qui leur sont adressées. Dans la seconde partie, les auteurs de l'étude estiment qu'afin de favoriser le dialogue et le rapprochement entre citoyens de toutes origines, le Québec devrait expliquer, dans un Livre blanc, le sens à donner à la notion d'interculturalisme, ainsi que les modalités de la mise en œuvre de cette stratégie d'intégration. En outre, le Québec devrait élaborer un énoncé politique, voir un cadre juridique qui précise ses objectifs en matière de diversité. L'étude recommande au Québec de reconnaître l'importance que jouent les municipalités dans la dynamique du rapprochement interculturel et de soutenir la création d'un réseau de villes interculturelles. Les responsables politiques québécois sont appelés à s'inspirer de l'expérience européenne et des programmes, comme celui des [Cités interculturelles](#), qui ont stimulé le dialogue et l'échange des meilleures pratiques entre les villes européennes à forte concentration d'immigrants.

### **36. Rapport sur le multiculturalisme et les valeurs canadiennes**

La **Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)** vient de publier un [Rapport sur les valeurs canadiennes](#). Basé sur un récent sondage mené par l'**Association d'Études canadiennes** et *Leger Marketing* auprès de 2005 Canadiens, le rapport explore des questions relatives au multiculturalisme et aux accommodements religieux au Canada. Dans ses conclusions, le rapport

affirme que la plupart des Canadiens estiment que le multiculturalisme contribue à la cohésion sociale et que les minorités ethniques et religieuses ont un impact positif sur la société canadienne. Pour 21 % des répondants, le respect des droits et des libertés de la personne arrive en tête de liste des valeurs les plus importantes. Quant aux questions portant sur le multiculturalisme, bien que 60 % des répondants conviennent qu'il est nécessaire d'accommoder les pratiques culturelles des minorités, 64 % des répondants estiment que le multiculturalisme est inconvenant, puisqu'il permet des pratiques culturelles incompatibles avec les lois et les normes canadiennes. Parmi ces pratiques, 28 % des répondants ont identifié le port du *hijab* et de la *burka* dans les lieux publics, ainsi que le port du turban et du *hijab* par les agents de la Gendarmerie royale du Canada.

### **37. Réforme du système d'immigration canadien**

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier un document de synthèse qui revient sur les faits saillants et les récentes modifications qui ont marqué le système d'immigration canadien. Intitulé [\*L'immigration et la protection des réfugiés : changements récents\*](#), le document comprend plusieurs graphiques et tableaux illustrant les changements survenus dans les catégories d'immigration entre 1995 et 2014, l'évolution de l'immigration permanente et de l'immigration temporaire entre 2009 et 2013, les restrictions imposées aux demandeurs d'asile au Canada, ainsi que les obstacles à l'obtention de la citoyenneté canadienne. Par ailleurs, le **CCR** a publié son [rapport annuel](#) dans lequel on trouve un survol des activités de l'organisme pour la période 2013-2014.

## **INTERNATIONALES**

### **38. Déportation des demandeurs d'asile aux États-Unis**

**Human Rights Watch** a publié un rapport qui montre comment les lois et les politiques d'immigrations des États-Unis sont de moins en moins sensibles aux risques encourus par les demandeurs d'asile au long de la frontière américano-mexicaine. Intitulé [\*You Don't Have Rights Here\*](#), le rapport détaille les pratiques américaines qui recourent aux renvois massifs des migrants originaires du Mexique et d'Amérique centrale. Basé sur une trentaine d'entrevues menés auprès de migrants originaires d'Amérique centrale détenus ou récemment déportés, le rapport soutient que la création, par le gouvernement américain, d'un système d'examen rapide et de renvoi accéléré compromet le processus d'identification des demandeurs d'asile fuyant des risques graves pour leur vie et leur sécurité. De son côté, le **Migration Policy Institut (MPI)** a publié un rapport qui fournit une analyse des données portant sur les déportations effectuées entre 2003 et 2013 aux États-Unis. Intitulé [\*Deportation and Discretion. Reviewing the Record and Options for Change\*](#), le rapport dresse le profil des personnes refoulées et examine comment les tendances de déportation ont changé pendant et entre les administrations Bush et Obama, et comment ces changements affectent le nombre des déportations. On apprend que depuis 1996, les États-Unis auraient renvoyé plus de 4,6 millions de migrants irréguliers vers leurs pays d'origine.

### **39. Protection des droits des Autochtones et des réfugiés au Canada : rapport d'AI**

**Amnesty Internationale (AI)** vient de publier un rapport appelant le Canada à se pencher, entre autres, sur la situation préoccupante des peuples autochtones, des réfugiés et des personnes vivants dans la pauvreté. Intitulé [\*Emploi, sécurité... et droits humains pour tous et toutes\*](#), le rapport révèle de graves lacunes dans les politiques du gouvernement fédéral et pointe l'échec du

Canada à fonder son développement économique sur le respect des droits des peuples autochtones. Outre la discrimination et la marginalisation subies par les familles et communautés autochtones, le rapport revient sur l'exclusion des Autochtones dans la prise de décisions concernant l'exploitation des ressources sur les territoires traditionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Appelant par ailleurs le Canada à réagir à la crise qui touche plus de 3,8 millions de réfugiés syriens en s'engageant à réinstaller au moins 10 000 parmi eux d'ici la fin de 2016, le rapport d'AI critique l'approche du Canada à l'égard de la protection des réfugiés, l'exhortant à annuler les restrictions à l'aide sociale, les réductions des soins de santé, ainsi que la détention obligatoire des demandeurs d'asile.

#### **40. Décès des demandeurs d'asile au long des frontières extérieures de l'UE**

Selon un récent [rapport](#) de l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, l'Europe reste la destination la plus mortelle pour les migrants en situation irrégulière. Depuis 2000, plus de 22 000 personnes ont trouvé la mort en essayant d'atteindre le continent européen par des voies irrégulières, contre 40 000 à l'échelle mondiale. On estime que dans toutes les régions du monde, 75 % des décès survenus au cours des huit premiers mois de 2014 se sont produits en Méditerranée, soit plus de 3 000 migrants y ont trouvé la mort. L'OIM estime que de plus en plus de migrants prennent le risque de traverser la Méditerranée en raison du renforcement des contrôles aux frontières terrestres en Turquie, en Grèce et en Bulgarie, principales routes empruntées par les réfugiés syriens pour atteindre l'Europe. Sur l'ensemble des migrants ayant perdu la vie en Méditerranée en 2014, 30 % étaient originaires de l'Afrique subsaharienne, 30 % du Moyen-Orient, 11 % de la Corne d'Afrique, les nationalités des 29 % restant n'ont pas pu être identifiées. Dans son rapport, l'OIM affirme que les données sur les décès des migrants en situation irrégulière sont largement inaccessibles, et que le nombre réel des décès est susceptible d'être encore plus élevé que celui publié officiellement. L'OIM recommande la création d'un organe de surveillance international pour la collecte de données statistiques fiables. De son côté, **Amnesty International (AI)** a publié un nouveau [rapport](#) déplorant l'inaction de l'UE dans la lutte contre les décès en mer des personnes en quête d'une protection internationale. Appelant au renforcement des opérations de sauvetage dans la Méditerranée, AI identifie plusieurs problèmes et défaillances dans les structures européennes dédiées à la recherche et au sauvetage des réfugiés.

#### **41. Situation des apatrides en Europe**

Le **Réseau européen sur l'apatridie (ENS)** vient de publier [Still Stateless, Still Suffering – Why Europe Must Act Now To Protect Stateless Persons](#), un rapport qui offre un aperçu sur la situation des quelque 600 000 apatrides vivant dans 11 pays européens. On y trouve des témoignages ainsi que plusieurs histoires individuelles qui offrent une image sur la situation des apatrides face à la détention et au dénuement. Le rapport évalue d'une manière critique le traitement réservé aux apatrides et fait part de plusieurs recommandations appelant les États concernés à réformer leurs systèmes, et à mettre en œuvre des mécanismes dédiés à l'identification et à la régularisation des apatrides.

#### **42. Regroupement familial, procédure d'asile et Charte des droits de l'UE**

L'**European Council on Refugees and Exiles (ECRE)** vient de publier une [brochure](#) sur l'application de la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) à la procédure de demande d'asile. Ayant pour objectif de fournir un aperçu sur les législations portant sur les



procédures d'asile, la brochure comprend deux sections définissant le contenu, la portée et les effets juridiques de la Charte sur la procédure d'asile au sein des pays membres de l'UE. Les autres sections du document couvrent des questions comme celles de l'accès au territoire et à la procédure d'asile, le droit de rester sur le territoire de l'UE, l'assistance et la représentation juridique, les délais de traitement des demandes d'asile et le droit à l'appel d'une décision. Par ailleurs, l'ECRE a publié un rapport sur la réalité des familles réfugiées séparées dans 12 États membres de l'UE. Intitulé [\*Disrupted Flight- The Realities of Separated Refugee Families in the EU\*](#), le rapport soutient qu'en raison de leur complexité, de leur longueur et de leur coût élevé, les procédures d'asile des pays étudiés ont tendance à conduire à un plus grand isolement des réfugiés et à la séparation de leurs familles.

#### **43. Situation des réfugiés syriens**

Dans un nouveau rapport intitulé [\*Strugling to Survive : Refugee From Syria in Tukey\*](#), **Amnesty Internationale (AI)** a sévèrement critiqué la réponse de la communauté internationale à la crise des réfugiés syriens, dénonçant notamment un financement insuffisant pour soutenir les efforts humanitaires, de même que des engagements inadéquats visant la réinstallation des réfugiés. **AI** a souligné en outre le fait que les pays voisins de la Syrie ont assumé d'une façon disproportionnée la responsabilité de recevoir les réfugiés syriens. La Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte hébergent 97 % des 3,2 millions de ces réfugiés. En septembre dernier, à elle seule la Turquie a accueilli 130 000 réfugiés syriens en seulement 3 jours, soit davantage que ce que l'Europe a accueilli au cours des trois dernières années. De plus, face à l'engagement de l'Allemagne qui, en termes d'admission et de réinstallation humanitaires, a accueilli plus de 28 000 réfugiés syriens, l'ensemble des États membres de l'UE n'a garanti l'accueil que pour 5 000 réfugiés. Dans un autre rapport intitulé [\*Left Out in the Cold : Syrian Refugee Abandoned by the International Community\*](#), **AI** appelle à une réponse internationale à la crise humanitaire des réfugiés syriens, à la fois en termes d'offres à la réinstallation, de financement et d'efforts humanitaires dans la région.

#### **44. Détention des demandeurs d'asile en France et renvoi des ressortissants de l'UE**

La **CIMADE**, un réseau d'organismes engagés dans la défense des droits des migrants et des réfugiés en France, vient de publier un rapport intitulé [\*La rétention administrative des étrangers en 2013 : À l'aube de la réforme, un état des lieux alarmant\*](#). Dressant le bilan de l'année 2013, le rapport constate la persistance d'atteintes graves aux droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des migrants irréguliers détenues dans les centres administratifs en France. En 2013, plus de 45 000 personnes y compris 3 600 enfants ont été enfermées dans les centres de détention en France. Quant au nombre de retours forcés, il a enregistré une hausse de 15 %, atteignant 44 458 retours contre 38 652 en 2012. Le nombre de personnes éloignées en vertu du dispositif d'aide au retour a chuté de 58 %. Selon le rapport, plus de la moitié de ces personnes ont été éloignées sans qu'un juge ait pu contrôler le respect de leurs droits par la police et par l'administration. On apprend par ailleurs qu'une part importante de ces personnes visées par une procédure d'éloignement est formée de citoyens de l'UE, jouissant en principe d'une liberté de circulation et d'installation en France. Les ressortissants roumains arrivent en tête de liste des personnes visées par une procédure de renvoi en 2013. Par ailleurs, la **CIMADE** a publié un guide destiné aux migrants irréguliers et aux demandeurs d'asile détenus en France. Intitulé [\*Vos droits en prison\*](#) et traduits en huit langues, ce guide, qui

sera mis à la disposition des migrants détenus, se veut un outil qui leur permettra de connaître leurs droits en prison, de les comprendre et de les faire valoir.

#### **45. Conditions de détention des demandeurs d'asile en Grèce**

Selon un [rapport](#) du **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)**, en Grèce, les enfants non accompagnés et les **Comité**migrants en situation irrégulière continuent d'être détenus pendant de longues périodes dans des conditions inacceptables. Le **Comité** a constaté que les installations ainsi que les traitements réservés aux migrants détenus sont fondés sur une approche sécuritaire et que les détenus sont considérés comme des suspects. Il a été souligné que les centres de pré-départ ne sont pas aménagés en fonction des besoins et exigences des personnes à la recherche d'une protection internationale, et que la grande majorité des détenues semble n'avoir aucune compréhension de leur situation et n'ont aucun accès à l'assistance juridique.

#### **46. Refoulement et détention systémique des demandeurs d'asile en Italie**

Intitulé ['Undocumented' Justice for Migrants in Italy](#), un rapport publié par l'**Internationale Commission for Jurists (ICJ)** met en évidence les lacunes et l'incapacité du système italien à garantir un accès à la justice et aux procédures de demandes d'asile aux personnes cherchant une protection internationale. Dans son rapport, l'**ICJ** identifie la nécessité d'une réforme juridique et politique substantielle, et critique le recours systémique des autorités italiennes à la détention et au renvoi des migrants sans leur offrir la possibilité d'avoir une assistance ou de présenter une demande d'asile. Le rapport souligne, par ailleurs, que la législation italienne ne priorise pas le retour volontaire par rapport au retour forcé et qu'elle ne fournit aucune alternative à la détention des demandeurs d'asile.

#### **47. Exploitation des migrantes travailleuses domestiques en Émirats arabes unis**

Selon un nouveau rapport publié par **Human Rights Watch**, en Émirats arabes unis, les femmes migrantes travailleuses domestiques sont maltraitées, sous-payées et piégées dans des situations de travail forcé. Intitulé [I Already Bought You. Abuse and Exploitation of Female Migrant Domestic Workers in the United Arab Emirates](#), le rapport montre comment le système de parrainage réservé à cette catégorie de travailleurs, connu sous le nom de *kafala*, expose les travailleuses domestiques à la violence et aux abus des employeurs et des recruteurs. Originaires pour la plupart d'Asie et d'Afrique, ces travailleuses domestiques ne peuvent pas changer d'employeur sans le consentement de ce dernier ou avant la fin de leur contrat. Parmi les 99 travailleuses interrogées par **Human Rights Watch**, plusieurs ont signalé avoir été victimes de violences psychologique et sexuelle, qu'elles n'ont pas été payées, qu'elles ne bénéficient pas de périodes de congé, qu'elles font face à des journées de travail de 21 heures et à des charges de travail excessives. En Émirats arabes unis, il y aurait, selon le rapport, plus de 146 000 travailleuses domestiques provenant des Philippines, d'Indonésie, d'Inde, du Bangladesh, du Sri Lanka, du Népal et d'Éthiopie.

#### **48. Servitude domestique dans les ménages diplomatiques**

L'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** vient de publier un [manuel](#) sur la prévention de la traite des personnes à des fins de servitude domestique dans les ménages diplomatiques. Ayant pour principal objectif de sensibiliser et d'informer les autorités compétentes sur la façon de prévenir la traite dans les ménages diplomatiques, le manuel explore

des moyens de réglementer l'embauche des travailleuses et travailleurs par le personnel diplomatique, ainsi que des mécanismes pour détecter les abus. Il examine les façons de procéder et comment réagir dans des situations d'exploitation, tout en assurant les droits de cette catégorie de travailleurs.

#### **49. Intégration professionnelle des nouveaux arrivants dans l'UE**

Le **Migration Policy Institut (MPI)** a publié un [rapport](#) qui examine la progression des nouveaux arrivants dans le marché du travail dans six États membres de l'UE. Le rapport analyse les politiques d'intégration et de développement de la main d'œuvre, met l'accent sur les services publics d'emploi, de formations linguistique et professionnelle, et dresse la liste des obstacles à l'emploi et à la mobilité ascendante des migrants récents en Europe. On apprend que dans l'ensemble, les nouveaux arrivants, en raison d'une maîtrise limitée des langues, de la discrimination et de la question de reconnaissance des acquis, ont souvent de la difficulté à s'implanter dans le marché du travail européen.

#### **50. Politiques d'intégration des nouveaux arrivants en Allemagne**

Le **MPI** a publié un [rapport](#) qui examine l'impact du développement de la main-d'œuvre et des politiques d'intégration en Allemagne sur l'employabilité et l'ascension professionnelle des nouveaux arrivants. Le rapport fournit un aperçu sur le marché d'emploi allemand, sur les tendances en matière d'immigration, et évalue les efforts déployés récemment en vue de favoriser l'accès des nouveaux arrivants au marché du travail et aux programmes de formation professionnelle. Bien que l'accès des nouveaux arrivants au marché d'emploi allemand ne cesse de s'améliorer, les compétences linguistiques insuffisantes et le manque de qualifications reconnues restent les principaux obstacles à la mobilité ascendante des migrants. Le rapport revient sur les récentes initiatives des gouvernements fédérale, provinciaux et locaux visant à améliorer les résultats des nouveaux arrivants sur le marché du travail allemand.

#### **51. Politiques d'intégration des nouveaux arrivants en France**

Selon un [rapport](#) publié par le **MPI**, en France, les migrants sont plus susceptibles d'être au chômage ou d'occuper des emplois peu qualifiés. Le rapport examine la façon dont les politiques françaises de l'emploi soutiennent l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants. Outre les progrès réalisés par les migrants dans le marché d'emploi, le rapport analyse les récentes politiques d'immigration française, les politiques d'emploi, l'accès des migrants aux programmes de formation professionnelle, ainsi que les aspects pertinents des programmes de lutte contre la discrimination. La reconnaissance des qualifications, les réseaux professionnels limités et la discrimination forment les principaux obstacles face à l'entrée des migrants dans le marché du travail français. Le rapport nous apprend en outre que le marché du travail français est structurellement défavorable aux immigrants et à leurs descendants qui restent exclus de plusieurs emplois dans le secteur public et privé.

#### **52. Programmes d'immigrants investisseurs dans le monde**

Le **MPI** a publié un rapport qui revient sur l'augmentation spectaculaire des programmes d'immigrants investisseurs. Intitulé [\*Selling Visas and Citizenship: Policy Questions from the Global Boom in Investor Immigration\*](#), le rapport offre un aperçu sur les programmes d'immigrants investisseurs à travers le monde, allant des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni, à la Bulgarie, la Grèce, l'Espagne, la République dominicaine, la Lettonie et le Portugal.

Entre autres sujets, le rapport se penche sur plusieurs approches politiques visant à encourager les investisseurs migrants, tout en établissant l'équilibre entre les bénéfices économiques, l'opinion publique et l'intégrité des programmes d'investisseurs. Outre les avantages des programmes d'immigrants investisseurs pour les nouveaux arrivants et pour les pays de destination, le rapport revient sur les différents types de programmes d'investisseurs immigrants, les coûts et les conditions qu'ils impliquent, les modalités de leur fonctionnement, l'origine des investisseurs et leurs motifs, ainsi que l'avenir de ces programmes.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec le CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318